

## Journal Sud-Ouest 19/11/14

En mars 2014, le dirigeant du château de Pauly, à Chassaignes (24), était mis en examen pour viols, agressions sexuelles et abus de faiblesse sur des personnes en état de sujétion psychologique, c'est-à-dire d'emprise mentale sur fond de dérive sectaire. Huit mois plus tard, **une des victimes, à l'origine de cette action en justice, a accepté de témoigner**, anonymement. Pour que "mon histoire puisse aider des victimes et leurs proches à prendre conscience de l'emprise d'un éventuel manipulateur et les soutenir dans leur quête de reconstruction."

C'était une nouvelle vie pour cette femme et sa famille. Du Nord-Ouest de la France, ils venaient s'installer en Dordogne. Sans emploi ni attaches ici, **cette quinquagénaire s'était inscrite à un cours de qi gong**, une gymnastique méditative chinoise quelle avait déjà pratiquée.

"C'est allé jusqu'au viol. Aujourd'hui, j'éprouve de la douleur, de la colère, de la honte et du dégoût"

Pendant un an, il ne s'y est rien passé de particulier. Mais quand ces cours se sont déroulés au château de Pauly, près de Ribérac, "cela a commencé à prendre une tournure différente. **On nous parlait de mysticisme, on nous proposait des séminaires ou des massages**, mais cela ne m'intéressait pas". En difficulté dans sa vie professionnelle, une de ses professeurs de qi gong l'invite à se confier. "Elle m'a expliqué que je ne savais pas me positionner par rapport aux autres. **Si j'avais des problèmes, c'est parce que je ne savais pas me gérer moi-même.**"

On lui propose alors de participer à des séances de thérapie individuelles avec le patron des lieux qu'elle n'avait jamais rencontré. Un second palier est franchi. **"Il était habillé en blouse et pantalon blanc, un peu comme un médecin. Il y avait toute une mise en scène.** Il m'a posé des questions sur mon parcours, m'expliquant que j'avais de la chance d'accéder à lui." Dès cette première séance, il la déstabilise : "Il m'a dit que je me mentais, mais que lui savait la vérité. C'était affirmé avec un tel aplomb qu'il m'a fait douter. Depuis plusieurs semaines, on m'avait vanté ses pouvoirs. J'étais déjà conditionnée."

Pour le massage, **il lui demande de s'allonger nue** : "Il posait ses mains sur moi comme s'il menait une enquête. À un moment, il m'a parlé d'un fait intime que je n'avais révélé à personne. D'où tenait-il cela ? Avait-il vraiment des pouvoirs ?" Cette séance terminée, le pseudo-thérapeute accède à sa demande : "Je n'accepte pas tout le monde mais, après ce premier contact, je veux bien vous prendre en thérapie."

- **Le pouvoir d'un homme**

"C'était la doctrine du qi gong de l'amour inconditionnel. Il portait sur moi un regard d'une extrême bienveillance, comme un père et une mère réunis. Il lui suffisait de changer de regard, de paraître déçu, pour que j'accepte d'en faire plus. **Il utilisait le ressort de la culpabilité en permanence.**"

Elle se retrouve alors sous la coupe totale de cet homme. **"C'est allé jusqu'au viol.** Aujourd'hui, j'éprouve de la douleur, de la colère, de la honte et du dégoût. J'ai été atteinte dans mon intégrité physique et dans mon esprit."

Elle se coupe de tous ceux qui ne sont pas dans son état d'esprit : **"J'avais rejeté mes enfants, mon conjoint, mon travail. J'étais incapable de lire, écouter la radio, regarder la télé.** Aucune ouverture sur l'extérieur n'était possible : je n'en avais plus aucune envie."

"Je réalisais que la personne en qui j'avais la plus confiance me voulait du mal"

En septembre 2013, elle se retrouve seule à se consacrer à un nouveau projet : devenir elle-même thérapeute. "Chaque soir, je devais faire un travail de réflexion sur moi, le bilan de ma journée, avec des exercices expliqués en séminaires que je lui envoyais ensuite par mail. **J'étais totalement repliée sur moi. J'étais son élève, il était mon gourou.** J'avais l'impression qu'il était dans ma tête, j'étais certaine qu'il en avait le pouvoir car il me l'avait affirmé."

**Puis arrive un dernier rendez-vous : "Il n'est jamais venu.** J'avais tout perdu, J'avais failli, je n'étais pas parvenu à faire ce qu'il souhaitait. Il m'a laissé ainsi pour folle, comme on laisse quelqu'un pour mort."

Elle reste alors prostrée chez elle, **jusqu'à ce qu'elle reçoive le SMS d'un de ses enfants** : "Ce fut le premier déclic car, jusque-là, j'avais toujours nié son emprise. C'était comme si ce que mes proches m'avaient dit avait fini par germer en moi."

- **La reconstruction**

Le voile se déchire : "Je réalisais que la personne en qui j'avais la plus confiance me voulait du mal et était présente dans ma tête, comme un démon. **Si je restais comme cela, j'allais me flinguer.**"

Sombrant dans la folie, elle craint d'appeler au secours : "Si je racontais tout, on allait m'enfermer." **Enfin, elle contacte sa sœur.** "Elle a tout écouté et, point par point, m'a demandé d'imaginer un autre point de vue. Le mot secte s'est alors allumé dans ma tête." Aujourd'hui, elle mesure l'importance de "ne pas couper les ponts, de raconter à ses proches. Il est capital qu'ils écoutent sans juger".

Se renseignant sur Internet, elle découvre alors [la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires](#) et prend contact avec son antenne locale de l'Adfi (1). "**J'avais de moi l'image d'un champ de ruine, dévasté, où même les mauvaises herbes ne pouvaient plus pousser.**"

**Quand elle dépose plainte pour viol, une seconde étape est franchie.** "J'étais une victime qui relevait la tête. Je me hissais à la hauteur de mon bourreau. Je demandais réparation à la justice pour me réparer."

Cela fait maintenant un an qu'elle avance sur le chemin de la reconstruction. "Il est primordial de porter plainte, mais aussi de dialoguer avec un psychologue. **Je dois trouver pourquoi j'ai été à la fois victime et partie prenante.**"

(1) Association de défense de la Famille et de l'Individu victimes de Groupes Sectaires.

## Où en est le dossier devant la justice ?



La société Conscience évolution vitalité énergie (Ceve) a vu le jour en 2010. L'année suivante, le château de Pauly à Chassaignes (24) est devenu le siège de cette structure. C'est ici qu'étaient alors

dispensés des cours de qi gong, une discipline méditative chinoise, mais aussi des séminaires de développement personnel, de réflexologie, de pratiques énergétiques ou encore de relaxologie. Son site Internet (il a été fermé depuis) présentait le président de Ceve comme **un homme de 57 ans qui aurait pris conscience d'un don particulier à la suite d'une grave crise personnelle**. Il aurait suivi une initiation auprès de moines tibétains grâce auxquels il aurait développé son don de clairvoyance. Il organisait des soirées méditatives, séminaires et autres ateliers.

**C'est en décembre 2013 que les premières plaintes ont été déposées.** On en dénombrait alors quatre. Le 11 mars suivant, le président était interpellé et, deux jours plus tard, était présenté au parquet de Périgueux. Déféré devant un juge d'instruction, il était **mis en examen pour "viols, agressions sexuelles et abus de faiblesse sur des personnes en état de sujétion psychologique, résultant d'exercice de pressions graves de nature à altérer leur jugement"**. Placé en détention provisoire, il faisait appel de cette décision.

Depuis, **le parquet refuse de communiquer sur cette affaire** qui est en toujours en cours d'instruction.